



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 39488

Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'annonce de la suppression de 3 000 professionnels (postes E et G) des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), mesure qui va priver des dizaines de milliers d'élèves des aides spécialisées qui, de fait, ne couvriraient plus tout le territoire, et conduira à terme à la suppression des RASED. Ces réseaux ont pour mission, en partenariat avec les enseignants, d'aider sur le temps scolaire les élèves en difficultés scolaires et ce, au travers de l'intervention d'enseignants spécialisés chargés de l'aide pédagogique (maîtres d'adaptation), chargés de l'aide rééducative (rééducateurs) et de psychologues. De nombreux réseaux sont actuellement confrontés à de grandes difficultés, du fait de la diminution du nombre de postes (les recrutements ne compensant notamment pas les départs) et de modalités de fonctionnement qui ne permettent pas aux réseaux d'intervenir aisément. C'est notamment le cas dans la commune d'Alfortville, où l'on a appris, suite aux mesures de « sédentarisation » des postes spécialisés, la disparition programmée pour la prochaine rentrée de deux postes de maîtres « E » (regroupements en adaptation), ce qui pourrait à terme entraîner la disparition pure et simple des deux RASED si cette politique était poursuivie. A l'heure où la communauté éducative se mobilise légitimement pour protester contre la brutalité de cette décision difficilement admissible, dans la mesure où elle met en lumière toute la contradiction d'une politique ministérielle qui annonçait pourtant faire de la lutte contre l'échec scolaire une « priorité », et face aux risques qui pèsent désormais sur la pérennité des aides spécialisées proposées par le dispositif des RASED, il lui demande de bien vouloir lui préciser ce qu'il entend mettre en oeuvre pour répondre dans les meilleurs délais à de telles inquiétudes, en procédant à un nouvel examen de la situation qui frappe Alfortville et, au-delà, quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour renforcer tous les dispositifs de lutte contre l'échec scolaire comme cela est vivement demandé, en particulier au travers de discussions sur le devenir et le développement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 2 heures d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Les élèves en difficulté sont identifiés dans leur classe par leur maître. Ce dernier, ou un enseignant de l'école ou du groupe scolaire, peut alors intervenir immédiatement, conformément aux modalités définies dans le projet d'école. Ces deux heures, spécifiquement identifiées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans le cadre des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres, notamment les enseignants spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Ce sont donc 60 heures annuelles qui sont désormais consacrées par chaque maître à des actions directes auprès des élèves en difficulté. Cet effort représente l'équivalent de 16 000 postes d'enseignants entièrement dédiés à aider les élèves qui en ont le plus besoin. Dans ce nouveau contexte, la contribution des enseignants spécialisés des RASED, qui s'ajoute à cet effort, doit évoluer. Les RASED comptent aujourd'hui plus de 15 000 postes, dont 3 700 postes de psychologues

scolaires et 11 300 postes d'enseignants spécialisés. La nouvelle organisation de l'enseignement à l'école primaire amène à reconsidérer l'implantation de ces postes et à diversifier les modes d'action des maîtres spécialisés. Ceux-ci ont acquis une expertise professionnelle indéniable en matière d'aide aux élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages. Leur action est particulièrement utile lorsque ces difficultés sont importantes et durables et dans les écoles où le nombre d'élèves en difficulté est élevé. Il s'agit donc désormais, en évitant une dispersion inutilement coûteuse, de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté. Les efforts devront être concentrés, non pas sous la forme d'une intervention ponctuelle d'aide spécialisée, mais sous la forme d'une prise en charge directe et continue des élèves afin de répondre aux difficultés constatées. Pour cela, sans diminuer l'offre globale d'aides personnalisées destinée aux élèves, il est prévu que 3 000 postes d'enseignants, sur les 11 300 postes que comptent actuellement les RASED, soient « sédentarisés » : 1 500 maîtres seront donc affectés dans des classes ; 1 500 maîtres spécialisés (maîtres d'adaptation ou maîtres rééducateurs) le seront en surnuméraire dans les écoles où se concentrent les difficultés scolaires. La compétence professionnelle de ces maîtres spécialisés sera ainsi pleinement utilisée là où elle est le plus nécessaire. Il n'est en effet pas question de se passer de leur compétence mais bien de leur permettre de l'exercer dans les contextes où elle est le plus profitable pour les élèves. Les recteurs et les inspecteurs d'académie engagent, en prévision de la rentrée scolaire prochaine, un important travail de réorganisation visant à affecter les enseignants spécialisés dans les écoles qui en ont le plus besoin. Bien évidemment, dans ce nouveau cadre d'exercice, la qualification des maîtres spécialisés continuera à être reconnue, comme elle l'est aujourd'hui, notamment à travers leur régime indemnitaire qui est maintenu. À Alfortville, une classe supplémentaire en élémentaire sera ouverte. Deux emplois de RASED sont sédentarisés en surnombre dans les écoles alors que sept autres postes d'enseignants spécialisés participeront aussi à l'aide des élèves en difficulté dans cette ville.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39488

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 191

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6566